

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 6 décembre 2023 à 19h45 à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,  
M. Dany Chapdelaine, conseiller,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
M. Carl Massé, conseiller,  
M. Réal Delorme, conseiller.

Absente : Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère.

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2023-12-150

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal des séances du 1<sup>er</sup> et 21 novembre 2023;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Dépôt intérêts pécuniaires;
8. Budget incendie;
9. Résolution service de la dette;
10. Résolution paiement règlement d'emprunt;
11. Adoption règlement 9-1-1;
12. Fête de Noël de l'école;
13. Avis de motion règlement de taxation 2024;
14. Entente urbanisme et géomatique MRC;
15. Avis de Motion règlement rémunération des élus;
16. Résolutions service ambulancier;
17. Questions de l'assemblée;
18. Affaires nouvelles;  
18.1
19. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DESSÉANCES DU 1<sup>ER</sup> ET 21 NOVEMBRE 2023**

2023-12-151

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023, et que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12-152

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 novembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,  
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2023, et que le procès-verbal du 21 novembre soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2023-12-153

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 1<sup>er</sup> décembre 2023, telle que modifiée, pour un montant de 49 988.94\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202300245 à #202300267), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Le conseiller Éric Bossé résume la rencontre du conseil d'établissement de l'école St-Laurent. Les travaux du comité chargé d'évaluer les perspectives pour l'avenir de l'école selon différents scénarios sont terminés. Les résultats seront partagés par la direction de l'école.

Le maire, M. Grilli, explique que le budget des incendies sera adopté et le coût du service d'incendie pour Lawrenceville augmentera d'environ 8 000\$ en 2024 en raison de plusieurs facteurs dont l'acquisition d'un nouveau véhicule et l'ajustement des échelles salariales.

### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

Le maire, M. Grilli, fait état du résultat des expertises réalisées à l'église. Des traces d'amiante ont été relevées obligeant la modification des travaux qui devront être réalisés.

### **7. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers Réal Delorme, Dany Chapdelaine et Claude Jeanson, ainsi que de la conseillère Valérie Fontaine Martin sont déposées au conseil.

### **8. BUDGET RÉGIE DES INCENDIES**

2023-12-154

Attendu qu'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 8 novembre 2023, la Régie a adopté son budget pour l'année 2024;

Attendu que dans ce budget les dépenses sont estimées à 779 725.44\$, les revenus à 24 850\$ et l'affectation de surplus à 15 036.46\$, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 739 838.98\$;

Attendu que la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2024 n'est pas disponible;

Attendu que le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,  
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que le conseil municipal de Lawrenceville adopte le budget 2024 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité de Lawrenceville verse à la Régie pour 2024 une quote-part estimée à ce jour à 67 428.61\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **9. RÉSOLUTION SERVICE DE LA DETTE**

2023-12-155

Attendu que la municipalité souhaite financer le paiement de l'année 2023 et suivantes en capital et intérêts de la dette pour les travaux des rues Beauregard et Dandenault, pour la partie à la charge de la municipalité, par le solde disponible du règlement d'emprunt fermé.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la municipalité autorise le financement du paiement de l'année 2023 et suivantes en capital et intérêts de la dette pour les travaux des rues Beauregard et Dandenault, pour la partie à la charge de la municipalité, par le solde disponible du règlement d'emprunt fermé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **10. RÉSOLUTION PAIEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

2023-12-156

Attendu que la municipalité souhaite réserver au service de la dette à long terme tous les montants aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine;

Que le Village de Lawrenceville réserve au service de la dette à long terme tous les montants aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **11. ADOPTION RÈGLEMENT 9-1-1**

2023-12-157

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

## RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

- ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Jeanson, appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :
- QUE le règlement numéro 2023-348 modifiant le règlement 2016-306 soit et est adopté.

**Le conseil décrète ce qui suit :**

### ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

### ARTICLE 2

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

#### ARTICLE 2.1

Le montant imposé à l'article 2 sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à partir de l'année 2025.

### ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Derek Grilli  
Maire

---

François Paquette  
Directeur général

## 12. FÊTE DE NOËL ÉCOLE

2023-12-158

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accorde une aide financière de 140\$ à l'école Saint-Laurent pour la fête de Noël des élèves, si une demande est déposée par l'école.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 13. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

### AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Éric Bossé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement de taxation numéro **2024-349** abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

Le directeur général fait la présentation du règlement.

## 14. ENTENTE URBANISME ET GÉOMATIQUE

2023-12-160

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Attendu que le Village de Lawrenceville a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

Attendu que le Village de Lawrenceville désire participer à cette entente aux conditions suivantes : ressource de rédaction et de support conseil à 65\$/heure et ressource de cartographie et de support technique à 45\$/heure;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,  
Appuyé par le conseiller Réal Delorme;

Que le Village de Lawrenceville adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées,

Et que le Village de Lawrenceville réserve un montant de 570.00\$ pour l'année 2023 selon la répartition suivante : 6 heures pour la ressource de rédaction et de support conseil et 4 heures pour la ressource cartographique et de support technique.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 15. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-349 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

### AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Jeanson donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement de taxation numéro **2024-350** abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

Le directeur général fait la présentation du règlement.

**16. RÉOLUTIONS SERVICE AMBULANCIER**

2023-12-161

**APPUI À LA VILLE DE VALCOURT - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - SERVICE AMBULANCIER - SECTEUR VALCOURT**

Attendu que le secteur Valcourt englobe les villes et municipalités suivantes : Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville et Canton de Valcourt et couvre un vaste territoire ainsi qu'une population d'environ 8 000 personnes;

Attendu que quotidiennement, le secteur reçoit plus de 3 275 travailleurs en provenance de l'extérieur de ce territoire;

Attendu que le secteur Valcourt est desservi actuellement par un seul véhicule ambulancier et qu'un bris de service génère automatiquement une fermeture de zone;

Attendu que les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes du secteur Valcourt;

Attendu que le plus proche centre hospitalier se trouve à plus de 40 minutes de notre secteur, augmentant déjà le risque pour notre population ainsi que le temps d'intervention;

Attendu que le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort ou le risque de séquelles ou non;

Attendu que la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers accentue le temps de rétention des équipes ambulancières, augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

Attendu que pour complexifier davantage cette situation précaire, la mini-urgence de Windsor, située sur le territoire de la Ville de Windsor, est fermée depuis le 15 octobre 2021;

Attendu que cette fermeture occasionne plusieurs difficultés inquiétantes pour le secteur Valcourt, notamment, quant aux délais de réponse et d'arrivée dans les hôpitaux situés sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. De ce fait, le temps de déplacement est porté au double;

Attendu que cette urgence était le point d'entrée aux services de santé par ambulance du secteur Valcourt, autant pour les citoyens que les travailleurs;

Attendu que seulement sur le territoire de la Ville de Valcourt, se trouve, un CHSLD, une maison des aînés, un CLSC, et les résidents et utilisateurs n'ont pas tous accès à un transport adéquat pour assurer leur déplacement vers un hôpital de Sherbrooke. Aucun service soit de taxi, d'autobus ou autre transport collectif n'est accessible;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,  
Appuyé par le conseiller Éric Bossé;

Que la municipalité de Lawrenceville partage les mêmes inquiétudes et demande de la Ville de Valcourt;

Qu'à cette fin, la municipalité de Lawrenceville appuie la demande de la Ville de Valcourt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'ajout d'un véhicule ambulancier desservant le secteur Valcourt avec les mêmes services et couverture que celui desservant présentement le secteur;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux villes et municipalités de Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, et le Canton de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 17. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur la demande de modification de zonage qui sera déposée en début d'année 2024 pour les zones IND-2 et R-1, plus précisément concernant les zones humides et le drainage des terrains touchés par la modification.

Des plaintes sont déposées concernant le déneigement des trottoirs.

Des questions sont formulées concernant des travaux d'inspection réalisés par la firme ADE sur le réseau d'égout de la municipalité.

### 18. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

### 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-162

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h22, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Derek Grilli, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*